

Budget 2003

1. Indemnités dues aux Constituant-e-s (y compris les déplacements)		
1.1. Pour les séances plénières (21 séances)	fr. 567'000.-	
1.2. Pour les commissions thématiques (2 séances de 8 commissions à 17 membres)	fr. 57'900.-	
1.3. Pour la Commission de rédaction (2 séances à 15 membres)	fr. 6'400.-	
1.4. Pour les commissions spéciales (2 séances de 2 commissions à 15 membres)	fr. 12'800.-	
1.5. Pour la Conférence des président-e-s (2 séances à 19 membres)	fr. 8'080.-	
1.6. Pour le Bureau (6 séances à 10 membres)	fr. 12'900.-	
1.7. Pour la Présidence (8 séances à 3 membres + forfait)	fr. 8'540.-	
1.8. Pour les frais (forfait de Fr. 500.- pour 129 membres)	fr. 64'500.-	
<i>Total intermédiaire</i>		fr. 738'120.-
2. Indemnités dues aux groupes (-8 séances à 130 membres : Fr.218'400.- - subventions aux groupes : Fr. 67'500.-)		fr. 285'900.-
3. Traitement du personnel du secrétariat (y compris les charges sociales), soit : - du secrétaire général - du conseiller juridique - de juristes à temps partiel (correspond à un 40%) - d'une secrétaire administrative		fr. 432'000.-
4. Achat de mobilier		fr. 0.-
5. Fournitures de bureau		fr. 20'000.-
6. Location et frais d'entretien des locaux du secrétariat		fr. 34'510.-
7. Déplacements		fr. 5'000.-
8. Travaux de tiers, y compris les travaux de traduction		fr. 70'000.-
9. Frais de consultation et de communication		fr. 50'000.-
10. Divers		fr. 20'000.-
11. Taxes postales		fr. 10'000.-
12. Frais de réception		fr. 5'000.-
TOTAL		fr. 1'670'530.-